

Introduction

Laïcité : le primat de la raison et de l'éducation

par Paul Devin*

L'actualité dramatique des attentats interroge systématiquement la responsabilité de l'école dans la transmission des valeurs républicaines. Une telle question est évidemment légitime, mais à condition qu'elle procède d'un examen objectif et raisonné de la réalité. Il est vrai que des incidents se sont produits lors des minutes de silence organisées dans les établissements scolaires au lendemain des attentats de 2015 et 2020. Il est vrai que des élèves expriment des incitations à la haine, au racisme ou au sexisme, voire tiennent des propos faisant l'apologie du terrorisme et, parfois, au sein même des classes. Il est vrai que des savoirs enseignés sont périodiquement mis en doute par des élèves qui croient pouvoir se fonder sur des croyances religieuses, des préjugés, ou de simples rumeurs, pour nier au corps enseignant sa légitimité à

* Inspecteur de l'Éducation nationale, président de l'Institut de recherches de la FSU et ancien secrétaire général du SNPI-FSU (syndicat des inspecteurs).

La laïcité à l'école

transmettre des savoirs. Pour autant, ces faits caractérisent-ils la réalité de l'école française des premières décennies du XXI^e siècle ? Ne devons-nous pas constater, au contraire, que c'est l'attachement de l'ensemble de la communauté scolaire aux valeurs de tolérance et de laïcité qui prédomine largement ?

Ceux qui dénoncent le prétendu renoncement de l'école n'accusent pas seulement les enseignantes et enseignants d'irresponsabilité ou d'aveuglement, mais de complaisance idéologique avec l'islamisme¹. L'accusation est d'une gravité extrême puisqu'elle affirme qu'une partie du corps professoral serait capable par lâcheté de se soumettre aux impératifs d'une idéologie qui prône les intolérances et les violences les plus extrêmes à l'égard d'hommes, de femmes et d'enfants.

Nous constatons, au contraire, dans les discours d'enseignantes et enseignants, dans leurs pratiques professionnelles, dans leurs actions collectives, que l'affirmation du principe de laïcité à l'école ne fait l'objet ni de dissensions majeures ni de renoncements généralisés. Très rares sont celles et ceux qui ne sont pas convaincus de l'absolue nécessité de la laïcité pour permettre à l'école de transmettre les savoirs dans le respect de la liberté de conscience et dans l'exigence d'un jugement construit par la raison. Si nous devons poser un élément premier pour caractériser la réalité de la laïcité scolaire aujourd'hui, ce serait d'affirmer l'existence de ce consensus.

Une perte des valeurs républicaines ?

Au lendemain des attentats terroristes perpétrés contre *Charlie Hebdo*, le 7 janvier 2015, était constituée une commission sénatoriale d'enquête « sur le fonctionnement du service public de l'éducation, sur la perte de repères républicains que révèle la vie dans les établissements scolaires et sur les difficultés rencontrées par les enseignantes et enseignants dans l'exercice de leur profession ». Se trouvaient mis sur le même plan le constat de difficultés et l'attribution causale de leur origine à la perte de repères républicains. Or, le rapport publié reconnaît pourtant que si les incidents survenus pendant la minute de silence du 8 janvier 2015 constituaient une « réalité indiscutable », il restait impossible d'en faire une mesure statistique précise et d'en analyser la nature exacte. Comment pouvoir, alors, les considérer comme symptomatiques d'une perte des valeurs ? Pourtant bien des discours politiques les ont estimés comme un fait établi sans en préciser davantage la réalité. Une partie de la presse s'est jetée sur le nombre d'incidents, mesure en réalité peu significative puisque s'y mêlaient de véritables, mais rares, propos délictueux d'incitation à la haine ou d'apologie du terrorisme et des provocations adolescentes irréfléchies, bien plus nombreuses mais ne témoignant pas pour autant d'une radicalisation ou d'une mise en cause des principes républicains fondamentaux.

Paradoxalement, l'essentiel de la presse comme une bonne partie de nos institutions ont oublié ce

La laïcité à l'école

que fut, sauf exception, la réalité de la minute de silence de ce 8 janvier 2015 : des professeurs et des élèves partageant le même sentiment d'effroi, le même rejet de toute forme de terrorisme et la même volonté de s'unir pour les combattre dans la solidarité.

L'enquête du Comité national d'action laïque (Cnal) réalisée en 2018 ne nie pas que des problèmes réels et inquiétants puissent exister mais les inscrit dans le constat d'une acceptation commune de la laïcité. Et si des écarts sont perceptibles et qu'ils sont marqués par l'environnement social de l'établissement scolaire, ils reposent essentiellement sur le primat donné à la neutralité ou à la liberté de conscience et non pas sur le constat d'un renoncement.

En 2020, le Centre national d'étude des systèmes scolaires (Cnesco)² a publié les résultats d'une évaluation nationale sur l'école et la citoyenneté qui est passée inaperçue dans la plupart des médias, mais qui va dans le même sens. Cette enquête d'envergure nationale, fondée sur une méthodologie attentive, livre un résultat sans ambiguïté : celui d'une forte adhésion des élèves aux principes de la laïcité et d'un fort attachement des enseignantes et enseignants aux valeurs républicaines, et cela, qu'il s'agisse d'affirmer la nécessité de la tolérance ou d'adhérer au principe de séparation des Églises et de l'État. Non seulement les élèves affirment, dans leur immense majorité, la supériorité des règles républicaines sur celles de la religion mais cette conviction croît avec l'âge des élèves. Et si l'on fait comparaison avec les

élèves européens, les élèves français sont parmi ceux qui le disent avec le plus de certitude³. Une telle analyse objective de la réalité donne clairement tort aux unes de la presse et aux discours politiques qui affirment la perte des valeurs républicaines dans l'école française d'aujourd'hui.

Malgré de tels constats, Jean-Pierre Obin, auditionné par le Sénat en 2021, nous explique que l'islamisme aurait pris le pas sur les valeurs de la république dans certains établissements scolaires⁴.

La difficulté à former au jugement critique ou l'empêchement d'enseigner ?

Sans doute doit-on constater que la formation de l'esprit critique est largement insuffisante pour mettre nos contemporains à l'abri de préjugés, de jugements ineptes, de stéréotypes qui ne résisteraient à aucun examen raisonnable. Sans doute faut-il en conclure que notre école ne parvient donc que partiellement à mettre en œuvre son ambition éducative. Mais il faut convenir que le constat ne traduit guère la particularité de notre époque. Déjà dans l'*Émile*, Jean-Jacques Rousseau constatait que la raison et le jugement venaient lentement alors que les préjugés accouraient en foule⁵. Et les citations abondent qui fustigent depuis les temps antiques la propension humaine à se satisfaire d'opinions que l'examen critique ne peinerait guère à mettre en doute.

Dans un contexte où les réseaux sociaux exacerbent les tensions, banalisent l'injure, diffusent

La laïcité à l'école

des informations fausses, comment l'école pourrait-elle être épargnée ? Dans un monde marqué par les conflits racistes et religieux, par les discriminations et les dominations de toutes sortes, comment pourrions-nous espérer qu'elle se trouve à l'abri de ces tensions ?

Est-ce cela qui signifierait une faillite de l'école, le constat de la perte de sa capacité à transmettre les savoirs et à construire le jugement critique à cause de pressions communautaristes ou religieuses qui, faisant fi des valeurs républicaines, imposeraient leurs idéologies, leurs valeurs ?

Au-delà de la mesure quantitative des faits dont les enquêtes institutionnelles sur les incidents montrent qu'ils doivent être relativisés, c'est la nature même de ces incidents qu'il faut interroger. Leur existence ne suffit pas à les circonscrire ni dans une explication séparatiste ni dans une adhésion extrémiste. Leurs raisons sont multiples et parfois contradictoires. L'enquête réalisée après les attentats de 2015 par Olivier Galland et Anne Muxel⁶ montrait combien l'indétermination sémantique de la notion de radicalité risquait de mêler des expressions de sens très différentes sous le même vocable. Elle nous incite à une prudence qui fait parfois gravement défaut. Ainsi, une enquête de janvier 2021⁷ offre l'exemple d'un usage tendancieux des données quand on globalise toutes les formes d'autocensure enseignante, quel qu'en soit le motif réel, produisant un chiffre alarmant mais dénué de sens. Et que dire de la suite de l'enquête, qui, interprète les absences pour fête religieuse

comme signe de séparatisme alors qu'elles sont autorisées par la réglementation ?

Quant à l'autocensure enseignante, elle procède de raisons des plus diverses dont une bonne part s'inscrit dans un choix pédagogique raisonné. Là encore, il ne s'agit pas de nier des oppositions liées à des croyances religieuses puissent surgir mais elles ne peuvent apparaître comme un empêchement généralisé. L'enquête du Cnesco apportait une réponse claire : 87 % des enseignantes et enseignants de terminale et 82 % de ceux de troisième affirmaient « se sentir à l'aise » pour aborder les questions de laïcité dans leurs cours. Les chiffres publiés par le ministère⁸ relativisent eux-mêmes la réalité de cet empêchement d'enseigner : dans l'enquête 2019-2020 qui analyse les signalements sur huit mois, on recense 120 incidents pour l'ensemble du territoire national. Il ne s'agit pas de les négliger, ni de banaliser les difficultés majeures qui existent dans certaines classes, mais seulement de refuser qu'elles puissent être assimilées à un constat global de renoncement du corps enseignant.

Des territoires perdus ?

Le fantasme de territoires « perdus » sur lesquels les valeurs républicaines auraient abandonné toute emprise laisse imaginer des écoles de banlieue ou de quartiers populaires envahies et dominées par les préceptes religieux et où les enseignantes et enseignants seraient contraints au renoncement. Or, s'il y a bien un constat qui s'impose à celles et ceux qui

La laïcité à l'école

observent le travail quotidien dans ces lycées, collèges et écoles de banlieue, c'est justement que personne n'y a renoncé au principe de laïcité et à ses perspectives de liberté, d'égalité et de fraternité. Sans doute les difficultés y sont-elles complexes, mais c'est parce que la conjonction de situations sociales défavorisées et d'entraves à la réussite scolaire est loin de permettre une relation pacifiée avec l'école. Dans des quartiers où les services publics ont disparu et où le sentiment d'exclusion se nourrit de discriminations sociales, culturelles et économiques, la République a-t-elle été dans ses actes à la hauteur de ses valeurs ?

Quelle injustice que d'accuser l'école d'abandon quand, du fait des politiques de réduction budgétaire de l'action publique, elle reste parfois le seul service public, la seule institution républicaine à maintenir sur ces territoires l'ambition d'une plus grande égalité ! Quel mépris pour ceux qui, au quotidien, travaillent à la construction raisonnée des valeurs et ont besoin d'être soutenus pour y parvenir, que de s'entendre accuser d'être responsables d'une mise en péril de la démocratie ! Pour qui a travaillé dans ces territoires désignés comme « perdus », il faut au contraire témoigner de la vivacité des engagements de l'école, des associations et des habitantes et habitants des quartiers pour que la liberté, l'égalité et la fraternité soient les finalités de leur vie sociale, de leurs engagements professionnels, de leurs luttes citoyennes. Et cela bien au-delà de leurs appartenances ou non-appartenances religieuses.

Communautarismes, identités plurielles et compromis nécessaires

La communauté vit d'accords implicites quand la société républicaine est, elle, régie par des lois qui constituent autant de garanties contre les assujettissements et dépendances. De ce fait, nous devons résister à une organisation communautariste de l'école. D'évidence, l'égalité des droits s'inscrit dans la loi républicaine même quand sa mise en œuvre ne parvient pas à produire une égalité effective. Mais cela n'exige pas de mépriser les différences construites par l'histoire individuelle et la diversité des cultures. Toute expression de ces différences au sein de l'école n'est pas intrinsèquement une fragilisation de la république. Le refus de l'enfermement identitaire ne peut se confondre avec le refus d'une réalité d'identités plurielles à l'école. C'est même ce qui caractérise la laïcité que d'être capable d'admettre une liberté de conscience qui permet à chacune et chacun de faire le choix de ses attachements singuliers. Paul Raphaël, historien rationaliste, rappelait que l'exigence de tolérance faisait justement la différence essentielle entre cléricaux et laïcs⁹. Et cette volonté de lier laïcité et tolérance n'est pas le résultat d'un renoncement de l'école actuelle. En 1959, Albert Bayet, universitaire, président de la Ligue de l'enseignement et militant de la Ligue des droits de l'Homme, affirmait que « pour la laïcité moderne [...] la diversité n'est pas un "moindre mal" auquel il faut se résigner : c'est un bien suprême qu'il faut souhaiter [...] ¹⁰ ».

La laïcité à l'école

La volonté d'apaiser les conflits ne suppose pas que nous renoncions aux principes républicains, elle est même la condition de leur mise en œuvre effective. Face à la complexité des problèmes, comment revendiquer une posture dualiste qui voudrait qu'on ait à choisir entre intransigeance et lâcheté ?

L'élaboration de la loi de 1905 a procédé elle-même de la recherche de compromis, ce qui ne l'a pas empêchée d'établir juridiquement le principe de laïcité. L'école républicaine a renforcé l'unité nationale sans pour autant anéantir les « petites patries ¹¹ », elle a sorti l'école du giron catholique tout en permettant que le congé du jeudi facilite le catéchisme. Le règlement des questions liées aux aumôneries scolaires, aux interdits alimentaires dans les cantines, aux absences pour motif religieux ou au port des signes religieux est aussi depuis longtemps inscrit dans la recherche de compromis raisonnables. En 1882, Ferdinand Buisson cherche à traiter la question du retrait du crucifix des salles de classe par une progressive évolution jusqu'au moment « où tous les hommes de bonne foi reconnaîtront [...] que la place du crucifix est à l'église et non pas à l'école ¹² ». Jules Ferry n'aura de cesse de recommander aux instituteurs d'instruire sans semer le trouble. Quant aux périodes de luttes plus déterminées, elles obéissaient à la volonté de mettre fin à la mainmise des congrégations sur l'école, situation de domination idéologique qui n'est aucunement comparable à une prétendue emprise de l'islam.

Aussi, ceux qui affirment que les conceptions d'une laïcité de concorde seraient une dérive de la période actuelle, qu'elle soit produite par une vision victimaire des populations musulmanes, économiquement et socialement discriminées, ou par l'influence américaine des recherches intersectionnelles, procèdent d'une ignorance volontaire de la manière avec laquelle, depuis les origines, la laïcité s'est historiquement construite dans une volonté de tolérance.

Faire le choix de l'éducation

Les visions outrancières du séparatisme sont loin de servir et de soutenir la mission d'éducation aux valeurs de la république et de la démocratie. Au contraire, elles empêchent de faire face aux difficultés que suppose, au quotidien, le projet d'une éducation centrée sur l'exercice d'une liberté légitimée par le jugement raisonné. Cette perspective éducative de construction du jugement par les savoirs et la culture commune requiert la patience de la pédagogie. Il ne s'agit pas de nier les entraves auxquelles les enseignantes et enseignants peuvent avoir à faire front mais de leur donner leur juste place et d'en analyser objectivement l'ensemble des fondements. Contre le discours d'une déchéance générale, nous devons affirmer que l'action pédagogique quotidienne rend possible aujourd'hui dans les écoles, collèges et lycées, l'ambition républicaine d'une émancipation intellectuelle. Mais il faut exiger une détermination politique et institutionnelle qui en fasse le choix réel

La laïcité à l'école

plutôt que de céder aux sirènes d'un alarmisme sécuritaire fondé sur le constat d'une généralisation du séparatisme.

Les principes républicains en matière d'éducation, affirmés il y a plus d'un siècle, restent un fondement largement partagé, tant par les enseignantes et enseignants que par les élèves ou leurs parents. Ils exigent la neutralité nécessaire pour que l'école vive hors des polémiques, des prosélytismes religieux et des rivalités partisans. Mais cette exigence de neutralité ne contraint pas l'école à renoncer à exprimer « l'amour de la République et le respect de la souveraineté de la raison ¹³ ». L'affirmation de cette conception laïque de la neutralité, qui ne se confond donc pas avec un effacement ou un retrait, doit être notre logique éducative essentielle. C'est pourquoi nous ne confondons pas l'appel à l'apaisement avec une vision timide et pusillanime de la laïcité.

Il y a un véritable paradoxe à cultiver et exacerber les tensions tout en prétendant servir les principes de laïcité et les valeurs de la république. Les nécessités de la formation des esprits s'accordent mal avec les querelles stériles, les conflits incessants et les accusations mutuelles. Au sein de l'école, la lutte contre la propagande politique, contre le prosélytisme religieux, contre toute tentative d'endoctrinement suppose que nous fassions le choix délibéré de la raison et de sa capacité à émanciper par les savoirs. La dramatisation et la généralisation de situations singulières, l'intolérance des affirmations, la stigmatis-

Introduction

sation de certains comportements sont loin de servir les finalités qu'elles prétendent défendre. Il ne s'agit pas, pour autant, de leur opposer un idéalisme naïf, qui jouerait la réassurance par une cécité volontaire, pas plus que de défendre une permissivité sans limite. La laïcité n'est pas acquise d'avance, elle reste un combat nécessaire mais, hormis des situations très exceptionnelles qui relèveraient de procédures pénales, ce combat doit s'inscrire dans les enjeux de l'éducation, ceux de la formation progressive du jugement qui nous contraint à admettre les étapes de son inachèvement et les incohérences qui parfois en résultent. Puisqu'il s'agit d'éduquer, la détermination ne se confond pas avec la virulence du propos et l'ardeur de la polémique : dans la lettre qu'il adressait aux instituteurs à l'occasion de la mise en œuvre de la loi de 1882 qui rendait l'enseignement primaire obligatoire, Jules Ferry leur recommandait à la fois de « ne pas froisser » et de « parler hardiment ».

Notes

1. Jean-Pierre Obin, ancien inspecteur de l'Éducation nationale, interviewé par Sonia Mabrouk sur Europe 1, le 20 octobre 2020.
2. Cnesco, « Laïcité et religion au sein de l'école et dans la société : une évaluation des attitudes civiques des collégiens et des lycéens », Paris, Cnam, 2020.
3. Halman, Loek, Inge Sieben, Marga van Zundert. *Atlas of European Values. Trends and Traditions at the turn of the Century*. Series European Values Studies, Volume 14, Leiden, Pays-Bas, 2011.
4. Hugo Lemonier, « Loi séparatisme : "On a laissé l'islamisme pénétrer l'école", selon Jean-Pierre Obin », Public Sénat, 10 mars 2021.

La laïcité à l'école

5. Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou De l'éducation*, livre III, édition 1820, T. 2, p. 22.

6. Olivier Galland, Anne Muxel (dir.), *La Tentation radicale. Enquête auprès des lycéens*, Paris, Presses universitaires de France, 2018.

7. « Étude Ifop pour la fondation Jean Jaurès et Charlie Hebdo réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 10 au 17 décembre 2020 auprès d'un échantillon de 801 personnes, représentatif des enseignants des 1^{er} et 2^e degrés en France métropolitaine », intitulée : « Observatoire des enseignants : les enseignants de France face aux contestations de la laïcité et au séparatisme », 6 janvier 2021.

8. Mattea Battaglia, « À l'école, le nombre d'atteintes à la laïcité plutôt stable », *Le Monde*, 14 octobre 2020.

9. Paul Raphaël, « Tolérance et laïcité », *Les Cahiers rationalistes*, n° 163, mai 1957.

10. Albert Bayet, « Libre-pensée et laïcité », in *La Laïcité*, Paris, Presses universitaires de France, 1960, p. 144.

11. Jean-François Chanet, *L'École républicaine et Les Petites Patries*, Paris, Aubier, 1996.

12. Cité par Jean Bauberot, *Histoire de la laïcité en France*, Paris, Presses universitaires de France, 2017 p. 47.

13. Ferdinand Buisson, discours de clôture, Congrès de la Ligue de l'enseignement, 1905.